

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- N° 003780

127814

Optique

Autres

Maladie **5279** Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **5279** Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **ANBRY-FATIMA Ep. BENYAHYA**

Date de naissance : **14-5-55**

Adresse : **1 Rue Ain Aghbal - Hy. SALAM, CASA - CIR**

Tél. : **0662555661** Total des frais engagés : **6152.00 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. ESSALIME Karima
Ophthalmologue
16, Bd Joulane Appt 1 Salmia 2
Casa - Tél: 0522 57 00 55**

Date de consultation : **01/08/2022**

Nom et prénom du malade : **Anbry Fatima GP Bandarage 63 ans**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Affection oculaire**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Le 11/08/2022**

Signature de l'adhérent(e) :

Le 11/08/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/08/2022	CS	250,00		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	18/22	202.20

ANASTASIS - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	E
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
tionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

The diagram shows a circular arrangement of 16 numbered circles (1 through 8) on a coordinate system. The axes are labeled D (left), G (right), H (up), and B (down). The circles are arranged in four concentric layers around a central point. The numbers are distributed as follows: Layer 1 (innermost) has 1 at the top, 2 at the bottom, 3 at the left, and 4 at the right. Layer 2 has 5 at the top-left, 6 at the top-right, 7 at the bottom-left, and 8 at the bottom-right. Layer 3 has 1 at the top, 2 at the bottom, 3 at the left, and 4 at the right. Layer 4 (outermost) has 5 at the top-left, 6 at the top-right, 7 at the bottom-left, and 8 at the bottom-right. Arrows indicate the direction of increasing values: clockwise for the outer layers and counter-clockwise for the inner layers.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ESSALIME KARIMA

Spécialiste de la chirurgie et
des maladies des yeux
Ophtalmologie pédiatrique
Cataracte - Angiographie & Laser
Lentilles de contact



الدكتورة الساليم كريمة

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
جراحة العياء البيضاء (الجلاة) بالليزر
طب العيون للأطفال
تصوير أوعية الشبكية و الليزر
العدسات اللاصقة

01 août 2022

Mme ANBRY Fatima Ep Bendanna

M079
DORZIMOL COLLYRE

1 gtt 2 fois par jour pdt 1 mois (8h-20h), dans l'œil droit, pendant 1 Mois

91-50
ALPHAGAN 0,2 % COLLYRE

1 goutte 2 fois/jour, 8h et 20 h, dans l'œil droit, pendant 1 Mois



*Dr ESSALIME Karima
Ophthalmologue
146, Bd Jour... Apt 1 Salmia 2
Casa - Tel: 0522 51 39 35*

146, Bd Jour... Apt 1 Salmia 2
05 22 57 00 55، شارع الجولان، شقة رقم 1، الطابق الاول - السالمية 2، الهاتف : 0522 51 39 35
blanca. GSM: 06 67 66 89 60

ICE: 00178165300094 / IF: 15204047 / INPE: 091034553